



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION N° CA25 20 0084 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (LAS-0041)

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes intéressées que :

Le conseil a adopté à sa séance du 10 février 2025, le premier projet de résolution portant le numéro CA25 20 0084 (PP-33) visant à autoriser, sur le lot n° 1 449 545 (1550, rue Lapierre), la démolition du bâtiment commercial existant et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions du *Règlement de zonage n° 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146*.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le 26 février 2025, à 18 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le premier projet de résolution CA25 20 0084 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution se situe dans la zone C12-43 et est susceptible d'approbation référendaire.

Le premier projet de résolution peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 février 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement